



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les Produits Dangereux Canadien (RPD) (DORS/2015/17)

FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit EQUIVIS XV 46

Autres moyens d'identification

Code du produit 087488

Numéro 1KN
Substance/mélange Mélange

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées Huile hydraulique

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL CANADA INC.
220, LAFLEUR
LASALLE, QUEBEC
H8R 4C9
Tel: (514) 595-7579 or 1-800-463-3955
Fax: (514) 595-5950

Point de contact service HSE

Adresse e-mail info@total-lub.ca

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-463-3955
Numéro de téléphone de l'entreprise +1 866 928 0789 (24h/24, 7d/7)
 +1 215 207 0061 (24h/24, 7d/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au SIMDUT

Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au SIMDUT

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Mentions de danger

Aucun(e)

Autres informations

Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales

Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène. Ne pas rejeter dans l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nature chimique

Huile minérale d'origine pétrolière.

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	64742-54-7	5<10

Informations complémentaires

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

4. PREMIERS SECOURS

Mesures de premier secours pour les différentes voies d'exposition

Conseils généraux

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon.

Inhalation

évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Protection pour les secouristes Le secouriste doit se protéger. Voir section 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

Contact avec les yeux Non classé d'après les données disponibles.

Inhalation Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes Pas d'information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

Unsuitable Extinguishing Media Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO₂ et SO₃) et du sulfure d'hydrogène H₂S. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NO_x). Mercaptans.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à l'impact Aucun(e).
Sensibilité à la décharge statique Aucun(e).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Eloigner le personnel non concerné.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Informations générales

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.

Autres informations

Voir Section 12 pour toute information supplémentaire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). À l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, matériaux absorbants).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

stockage

un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carter chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité. Stocker dans un bac de rétention.

Matières à éviter

Oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Brouillard d'huile minérale :
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée). .

Légende

Voir section 16

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Mesures de protection individuelle, comme le port d'un équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

Protection des yeux/du visage

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Version HGHS

FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire muni d'une cartouche combinée vapeurs/particules. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

Aspect		limpide	
Couleur		ambre	
État physique @20°C		liquide	
Odeur		distillats de pétrole	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition		Pas d'information disponible	
Point d'éclair	160 °C		Coupe ouverte Cleveland ASTM D 92
	320 °F		Coupe ouverte Cleveland. ASTM D 92.
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
supérieure	-	Pas d'information disponible	
inférieure	-	Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative	0.888	@ 15 °C	ASTM D 1298
Masse volumique	888 kg/m³	@ 15 °C	ASTM D 1298
Hydrosolubilité		Non applicable	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	46.2 mm²/s	@ 40 °C	ASTM D 445
	11.5 mm²/s	@ 100 °C	ASTM D 445
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés comburantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable		
Autres informations			

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Point de congélation

Pas d'information disponible

Point d'écoulement

- 42 °C

ASTM D 97

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matières incompatibles

Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NOx). Mercaptans. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO2 et SO3) et du sulfure d'hydrogène H2S.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations concernant les voies d'exposition possibles

Symptômes

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

Contact avec les yeux

Non classé d'après les données disponibles.

Inhalation

Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets différés, immédiats et chroniques d'une exposition à court-terme et à long-terme

Toxicité aiguë - Informations sur le produit

Orale

Non classé d'après les données disponibles

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

Dermale

Non classé d'après les données disponibles

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

Inhalation

Non classé d'après les données disponibles

ATEmix

7.90 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

ATEmix (inhalation-vapeur)

34.10 mg/l

Toxicité aiguë par inhalation

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé d'après les données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé d'après les données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé d'après les données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé d'après les données disponibles.

Cancérogénicité Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.

Effets sur les organes-cibles (STOT) Aucun à notre connaissance.

STOT - exposition unique Non classé d'après les données disponibles.

TSOC - exposition répétée Non classé d'après les données disponibles.

Danger par aspiration Non classé d'après les données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds	EL50 (48h) > 100 mg/l	LL50 (96h) > 100 mg/l	EL50 (48h) > 10000 mg/l	

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

(pétrole), hydrotraités 64742-54-7	(Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	(Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	(Daphnia magna - OECD 202)	
---------------------------------------	--	-------------------------------------	-------------------------------	--

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

Effets sur les organismes terrestres Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Pas d'information disponible

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-

Mobilité

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

Air Il y a peu de pertes par évaporation

Eau Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Dispose of in accordance with all applicable national environmental laws and regulations. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>TDG</u>	non réglementé
<u>DOT</u>	non réglementé
<u>MEX</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015/17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information requise en vertu du RPD

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :
Canada (DSL/NDL)
États-Unis (TSCA)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

RÉVISION

NFPA
HMIS

Danger pour la santé 0 Inflammabilité 1
Danger pour la santé 0 Inflammabilité 1

Instabilité 0
Danger Physique 0

Danger particulier. -
Protection individuelle
X

Date de révision: 2017-12-29
Révision Publication initiale

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

NTP = National Toxicology Program = Programme National de Toxicologie

Section 8

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limits): Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
C:	Cancérogène	R:	Toxique pour la reproduction
Ceiling:	Valeur Limite Plafond		

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Version HGHS



FDS n° : 087488

EQUIVIS XV 46

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Fin de la Fiche de Données de Sécurité